

**Question avec demande de réponse écrite E-006747/2011  
à la Commission**  
Article 117 du règlement  
**John Bufton (EFD)**

Objet: L'industrie maritime et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le 28 juin 2011, le vice-président de la Commission, Siim Kallas, et la commissaire en charge de l'action pour le climat, Connie Hedegaard, ont rencontré des représentants de l'industrie maritime, les États membres et le Parlement afin de discuter d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur, avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Le commissaire a-t-il tenu compte du fait que les obligations de réduire ces émissions pourraient être perçues comme une charge inutile pour le secteur pendant la crise financière actuelle?

**Commented [B1]:** Le texte EN ne permet de déterminer le ou la commissaire en cause ici.

La Commission pourrait-elle indiquer si elle envisage de freiner l'introduction de restrictions, compte tenu de la compétitivité mondiale et des difficultés financières du secteur?